

ACTION URGENTE

LE VIOL DE DEUX SŒURS DALITS ORDONNÉ EN INDE

Le 30 juillet, dans le district de Baghpat de l'État d'Uttar Pradesh, dans le nord de l'Inde, un conseil de village composé uniquement d'hommes et ne résultant pas d'élections a ordonné qu'une femme dalit et sa sœur mineure soient violées et exhibées nues. Les deux sœurs et leur famille ont fui le village et sont maintenant à Delhi.

Le 24 mai, **Meenakshi Kumari**, une femme de 23 ans, et sa sœur de 15 ans ont fui leur village dans le district de Baghpat avec leur famille. Elles craignaient d'être victimes de violences depuis que leur frère s'est enfui avec une femme mariée d'une famille *jat*, une caste dominante. Le 30 mai, leur maison dans le village a été totalement mise à sac. Le 30 juillet, les membres d'un *khap panchayat*, un conseil de village composé uniquement d'hommes et ne résultant pas d'élections, ont ordonné que Meenakshi Kumari et sa sœur soient violées et exhibées nues, avec le visage noirci, à titre de châtiment pour les actions de leur frère.

La famille craint toujours pour sa sécurité. Un autre de leurs frères, Sumit Kumar, a dit : « Dans le *panchayat*, la décision des *Jats* est définitive. Ils ne nous écoutent pas. La police ne nous écoute pas. La police a dit que n'importe qui pouvait être assassiné maintenant ».

Le 5 août, Meenakshi Kumari a déposé une requête devant la Cour suprême pour demander que les membres de sa famille soient protégés et puissent rentrer chez eux. La famille se dit également inquiète pour la sécurité de la femme *jat* qui s'est enfuie avec le frère des jeunes filles et qui serait enceinte de lui. Le père de Meenakshi Kumari a déposé une plainte devant la Commission nationale des droits humains et la Commission nationale pour les castes et tribus répertoriées, affirmant qu'ils ont été harcelés par la police et la famille de la caste dominante.

Le 18 août, la Cour suprême a ordonné aux autorités d'Uttar Pradesh de répondre à la requête avant le 15 septembre. « Depuis la requête devant la Cour suprême, les villageois sont encore plus agressifs », a déclaré Sumit Kumar.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités d'Uttar Pradesh à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de Meenakshi Kumari, de sa sœur et du reste de leur famille, dans le respect de leurs souhaits, et à veiller à ce qu'ils puissent rentrer chez eux ;
- demandez-leur de mener dans les meilleurs délais une enquête approfondie et impartiale sur la décision du *khap panchayat* d'ordonner le viol des deux sœurs et, s'il existe des preuves suffisantes, d'engager des poursuites contre les suspects ;
- appelez-les à garantir la sécurité de la femme de la famille de la caste dominante et à prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'elle ne soit victime de violences.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 SEPTEMBRE À :

Secrétaire général du ministère de
l'Intérieur

Debashish Panda
Civil secretariat
Lucknow, Uttar Pradesh
Inde

Tél. : +91 522 2239279 (en anglais ou
en hindi)

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Directeur général de la police

Jagmohan Yadav
Ranapratap Marg
Lucknow,
Uttar Pradesh, Inde

Courriel : dgp@up.nic.in

Tél. : +91 522 2206104 (en anglais ou
en hindi)

Portable : +91 9454400101 (en anglais
ou en hindi)

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Commissaire du poste de police

Subodh Yadav
Khekra Police Station
Vijaya Nagar
Baghpat District 250101
Uttar Pradesh
Inde

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LE VIOL DE DEUX SŒURS DALITS ORDONNÉ EN INDE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les conseils de village ne résultant pas d'élections, les *khap panchayats*, sont très répandus dans certaines régions de l'Inde et sont généralement composés d'hommes relativement âgés appartenant aux castes dominantes. Ceux-ci établissent des règles régissant le comportement et les interactions sociales dans les villages. Ils sont connus pour infliger aux femmes des châtiments sexuels violents. En 2011, dans l'affaire Arumugam Servai contre l'État du Tamil Nadu, la Cour suprême de l'Inde a décrit ces *panchayats* comme des « tribunaux de pacotille » et a déclaré que leurs décrets étaient illégaux. Cependant, dans certains États ces organisations fonctionnent toujours et leurs ordres continuent d'être exécutés. En avril 2014, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences a exprimé son inquiétude quant à l'influence persistante des *khap panchayats*.

Noms : Meenakshi Kumari (f) et sa famille

Hommes et femme

AU 186/15, ASA 20/2316/2015 – 24 août 2015